



Ville de LA FERRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, ~~THUET Maurice~~, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, LAVISSE Jean, ~~BAUCHET Annette~~, Adjoint au Maire, ~~ROZELET Martine~~, LYOEN Anne-Marie, ~~DEPLANQUE Martine~~, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, ~~FOJCIK Isabelle~~, HIRSON Alain, EGRIX Éric, ~~VUYLSTEKE Isabelle~~, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, WEBBER Audrey, ~~FABRIS Ghislaine~~, BOUTELLER André, ~~CORNEVIN Nicolas~~, ~~JOURDAIN Amélie~~, ~~DE MONTE Dominique~~, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. THUET Maurice, BAUCHET Annette, adjoints, ROZELET Martine, FABRIS Ghislaine, excusés, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, VUYLSTEKE Isabelle, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie, DE MONTE Dominique.

Membre représenté : M. THUET Maurice donne pouvoir à Mme VILAIN Marie-Noëlle, Mme BAUCHET Annette donne pouvoir à M. MELOTTE Jean-Claude, Mme ROZELET Martine donne pouvoir à Mme LYOEN Anne-Marie, Mme FABRIS Ghislaine donne pouvoir à M. BOUTELLER André.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 - **Nombre de membres présents** : 13 - **Nombre de votants** : 17

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019.
2. Aménagement de la rue de la République : demande de subvention
3. Location du box 4 du bâtiment 18, 28, rue Mazarin
4. Location du box 8 du bâtiment 20, 10 rue Mazarin.
5. Vente de box artisanaux du bâtiment 20, rue Mazarin.
6. Vente de l'étang Saint Firmin
7. Poste d'adjoint du patrimoine du musée : demande de subvention DRAC.
8. Subvention au club cycliste TEAM BCFG
9. Aide financière à une première adhésion à une association sportive ou culturelle
10. Contribution financière 2019 au syndicat intercommunal du collège de Tergnier
11. Décision budgétaire modificative
12. Bilan des délégations au Maire
13. Communications

2019-058 – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2019-059 – Aménagement de la rue de la République : demande de subvention

Dans le cadre de la politique en faveur du commerce de proximité, il serait souhaitable de réaliser l'aménagement de la Rue de la République en partie (de la Place Paul Doumer à la Rue Henri Martin) afin de mettre en valeur cette partie très commerçante de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (deux votes contre : MM. EGRIX Eric et SEPANSKI Jean-François) :

- Valide le projet des travaux de requalification de la Rue de la République
- Fixe le plan de financement des travaux comme suit :
 - o Montant des travaux : 490 671,14 € HT
 - o Subvention de la Région des Hauts de France : 70% : 336 469,80 €
 - o Financement communal : 147 201,34 €
- Autorise le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

2019-060 – Location du box 4 du bâtiment 18, situé 28 rue Mazarin

La Commune est propriétaire d'un box artisanal situé dans le bâtiment 18, box 4, 28, Rue Mazarin, cadastré AB 432 d'une superficie de 407 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à la société POLYGRAPHITE représentée par son gérant Monsieur KHOURY Jérôme, le local artisanal, situé 28, Rue Mazarin, Bâtiment 18, Box 4, cadastré AB 432, d'une superficie de 407 m² sous la forme d'un bail commercial 3, 6, 9 ans.**
- **Fixe le montant du loyer mensuel à 650 € HT.**
- **Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.**
- **Décide que la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront remboursées à la Ville par le preneur.**
- **Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférent**
- **Annule la délibération n°2019-036 en date du 4 avril 2019 avec le même objet.**

2019-061- Location du box 8 du bâtiment 20, situé 10 rue Mazarin

La Commune est propriétaire d'un box artisanal situé dans le bâtiment 20, box 8, 10, Rue Mazarin, cadastré AB 399 d'une superficie de 506 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de louer à la SARL FLOQUET Jérôme représentée par son gérant Monsieur FLOQUET Jérôme, le local artisanal, situé 10, Rue Mazarin, Bâtiment 20, Box 8, cadastré AB 399, d'une superficie de 506 m² sous la forme d'un bail précaire d'une durée de trois mois, renouvelable par période d'un mois dans la limite de 3 reconductions à compter du 1^{er} juin 2019.**
- **Fixe le montant du loyer mensuel à 650 € HT.**
- **Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.**
- **Décide que la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront remboursées à la Ville par le preneur**
- **Autorise le Maire à signer le bail et tout document y afférent.**

2019-062 - Vente de box artisanaux du bâtiment 20 rue Mazarin.

La Commune est propriétaire du box artisanal n°8 du bâtiment 20, situé 10, Rue Mazarin, cadastré AB 399 d'une superficie de 506 m². L'estimation des Domaines en date du 13 mai 2019 est de 55 000 €.

Une demande d'acquisition a été reçue en mairie pour ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de vendre le box 8 du bâtiment 20, situé 10, Rue Mazarin, cadastré AB 399 d'une superficie de 506 m² à la SCI AMJF, dont le siège social est situé 56 Rue Pasteur Quessy, 02700 Tergnier au prix de 60 000 € net vendeur.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.**

2019-064- Vente de l'étang Saint Firmin

La Ville est propriétaire de l'étang Sint-Firmin, cadastré AC 220 d'une superficie de 12 757 m². Par courrier du 19 avril 2018 Monsieur le Président de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) « La Brème » propose de faire l'acquisition de cet étang au prix de 28 500 €. L'estimation des domaines en date du 14 mai 2019 est de 32 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de vendre l'étang Saint-Firmin, cadastré AC 220 d'une superficie de 12 757 m² à l'AAPPMA La Brème, au prix de 28 500 € net vendeur.**
- **Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.**

2019-065 - Poste d'adjoint du patrimoine du musée : demande de subvention DRAC

Dans le cadre de la pérennisation d'un poste au Musée Jeanne d'Aboville, la DRAC est susceptible de financer le salaire pendant 3 années.:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite un financement de la DRAC pour la création d'un poste d'adjoint du patrimoine au Musée Jeanne d'Aboville.

2019-066 - Subvention au club cycliste TEAM BCFG

Par courrier du 1^{er} mars 2019, le président du club cycliste Team BCFG (Beautor-Charmes-La Fère-Saint Gobain) sollicite une subvention de la ville de La Fère pour aider au démarrage de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de démarrage d'un montant de 500 € au club cycliste Team BCFG.

2019-067 - Aide financière à une première adhésion à une association sportive ou culturelle

Afin de permettre à un plus grand nombre de laférois de pratiquer une activité sportive ou culturelle au sein des clubs de la Ville, une aide à la souscription d'une première licence dans une association sportive de La Fère ou une première adhésion à une association culturelle de La Fère a été mise en place à compter du 1^{er} août 2018, par délibération du 2 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (une abstention, M. PEON):

- **Décide de pérenniser l'aide financière communale à la souscription d'une première licence dans un club sportif ou d'une première adhésion à une association culturelle.**
- **Décide que cette aide communale sera réservée exclusivement aux personnes domiciliées à La Fère, quel que soit leur âge.**
- **Décide que l'adhésion devra obligatoirement se faire auprès d'une association laféroise.**
- **Décide que l'adhésion devra être prise avant le 30 novembre de l'année.**
- **Fixe le montant de cette aide financière à 40 €**
- **Décide que la somme de 40 € sera versée directement à l'association concernée. Celle-ci réduira donc d'autant le montant de la cotisation réclamée au bénéficiaire.**

2019-068 - Contribution financière 2019 au syndicat intercommunal du collège de Tergnier

Pour l'année scolaire 2018-2019, 12 élèves domiciliés à La Fère fréquentent le collège de Tergnier. Par délibération du 4 avril 2019, la commission administrative du Syndicat Intercommunal du Collège a fixé la contribution des communes extérieures au syndicat à 19,50 € par élève, soit 234,00 € pour la Ville de la Fère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la contribution communale pour l'année scolaire 2018/2019 de la Ville de La Fère au Syndicat Intercommunal du Collège de Tergnier pour les 12 élèves domiciliés à La Fère et fréquentant ce collège et autorise le Maire à verser la somme de 234 € audit syndicat.

2019-069 - Décision budgétaire modificative

Afin de régulariser une erreur administrative lors du vote du budget primitif du service des Opérations Commerciales, il est nécessaire de voter une décision budgétaire modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit les prévisions budgétaires 2019 du service des Opérations Commerciales :

- Section d'investissement

o Dépenses

- o **Article 001 Déficit d'investissement reporté :** - 69 261,74 €
- o **Article 2313 op. 1801 « Travaux 31 et 33 Rue de la République » :** + 69 261,74€

2019-070 - Bilan des délégations au Maire

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes

Appels d'offres

- Aménagement de la Rue du Chemin Noir

Une consultation a été lancée auprès de cinq entreprises et c'est la société EUROVIA de Laon qui a été retenue pour un montant de 49 491 € HT.

- Aménagement de la Rue de la République

Une consultation a été lancée pour deux lots :

- o Lot 1 VRD : c'est la société EUROVIA de Laon qui a été retenue pour un montant de 368 896,61 € HT.
- o Lot 2 Éclairage public : c'est la société LECLERE de Renansart qui a été retenue pour un montant de 81 877 € HT.

- Choix d'un maître d'œuvre pour divers travaux de bâtiment

Une consultation a été lancée et c'est Mme BIBAUT Florence, architecte à Tergnier qui a été retenue.

Divers

Par arrêté du 15 mai 2019, le Maire a créé une régie de recettes pour l'encaissement des produits du salon des viticulteurs (entrées et vente de verres).

2019-071 – Communications

- Par courrier du 28 avril 2019, Monsieur le Président de la 245^{ème} section des Médaillés Militaires et de l'Amicale des Anciens du 41^{ème} RAMa de La Fère remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée à ses associations.
- Par courrier du 29 avril 2019, Monsieur le Président des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de La Fère remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée à son association.
- Le bilan des prestations de service pour l'entretien du système d'assainissement pluvial du 1^{er} trimestre 2019 établi par le SIVOM est à la disposition des Conseillers Municipaux.
- Le Maire fait le bilan sur l'état d'avancement des travaux programmés en 2019 :
 - o Cellules commerciales 11 et 13 Rue de la République : les travaux ont repris et devraient être terminés pour la fin de l'année 2019
 - o Commerce 31 et 33 Rue de la République : l'appel d'offre sera lancé cet été et la 1^{ère} phase (aménagement du commerce du rez-de-chaussée) devrait être terminée pour le 31 décembre 2019
 - o 15 Place Paul Doumer : les travaux sont arrêtés, l'entreprise n'ayant pas encore reçu la vitrine.
 - o Parc des Promenades : l'appel d'offres sera lancé cet été pour un début de travaux programmé à la rentrée de septembre 2019
- Etude de faisabilité et de pré-programmation du Musée Jeanne d'Aboville : Un exemplaire du rapport est remis à chaque conseiller. Une étude complémentaire a été demandée à la SEDA sur la faisabilité d'accueil du Musée dans le bâtiment de l'ancien lycée sis Rue du Rempart du Nord.
Devenir du « Château » : le Directeur de l'école Espérance Ruralité sollicite la possibilité de racheter ce bâtiment à la Ville pour l'euro symbolique (qui l'aura préalablement acheté à l'Euro symbolique). Une réunion de présentation sera organisée dans les locaux d'Espérance Ruralité Rue du Millénaire avec les Conseillers Municipaux afin de présenter le projet.

La Secrétaire,



Audrey WEBBER



Le Maire,



Raymond DENEUVILLE